



Conseil de Sécurité

Place.: FRI
1^{er} Avril

Résolution

**Adoptée par le Conseil de Sécurité le 1^{er} avril 2016 à sa 3e séance
le 1^{er} avril 2016**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant les principes fondamentaux gouvernant les missions de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que les autres principes applicables,

Estimant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Réaffirme* qu'il faut obliger la Corée du Nord à s'asseoir à la table des négociations sur les questions nucléaires;

2. *Propose* d'exercer l'inspection de toutes les importations et exportations nord-coréennes;

3. *Exhorte* de contrôler plus strictement l'extraction de l'uranium et son enrichissement pour les buts énergétiques et surtout militaires;

4. *Souligne* qu'il importe d'introduire l'embargo contre la Corée du Nord sur les ventes des fusées;

5. *Décide* de légaliser l'inclusion du Japon et de la Malaisie à la coalition militaire pour la contre-balance à la Corée du Nord à la région;

6. *Insiste sur le fait* qu'il faut surveiller en permanence les agissements de la Corée du Nord et être prêt à renforcer, modifier, suspendre ou lever au besoin les mesures prises à son encontre, au vu de la manière dont elle s'y conforme; aussi se déclarer résolu à prendre d'autres mesures importantes si la République coréenne procède à tout autre tir ou essai nucléaire;

7. *Décide* de geler les actifs financiers détenus par les personnes et les institutions occupées des questions nucléaires;

8. *Propose* de renouveler le mandat du Rapporteur spécial sur la Corée du Nord pour examiner la situation relative au respect des Droits de l'Homme;

9. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de créer des centres de la réhabilitation pour les réfugiés de la Corée du Nord sur les îles Kouriles.